

MAIRIE d'ARREAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 27.01.2016

Le vingt sept deux mille seize à 20 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe CARRERE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 22 Janvier 2016.

PRESENTS:

Philippe Carrère Maire

N.Desmarais, R.Mur, JP Buerba, adjoints,

Josiane Carrère, Pierre Darros, Marc Caumont, Bénédicte Bourlon

ABSENTS EXCUSES

Maryse Delcasso (procuration à Nadine Desmarais)

Christine Loaec (procuration à Philippe CARRERE)

Cécilia Abadie, Marc Botté, Franck Escalona, JL Perez, Sylvie Puertolas

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de huit et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Pierre Darros est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 08 janvier 2016

Le compte rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

OPERATION VOIRIE DANS LE CADRE DU FAR 2016 (007-2016)

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du devis du 12 novembre 2015 de l'entreprise POMES DARRE qui fait suite aux choix de la commission municipale des travaux.

Le montant du devis s'élève à 32720,21 € HT et concerne la rénovation d'une partie de la voirie.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition ci-dessus et demandent la participation la plus élevée possible au titre du FAR 2016, au Conseil Départemental des Hautes Pyrénées et s'engagent à inscrire, les dépenses restant à charge de la commune, au Budget Primitif de 2016.

OPERATION TRAVAUX MAIRIE DANS LE CADRE DU FAR 2016 (008-2016)

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du dossier d'*aménagement de la Mairie* :

- *Isolation thermique des bureaux administratifs.*
- *Accessibilité des locaux, création d'un WC accessible aux personnes à mobilité réduite.*

Présentation des travaux :

- Changement des menuiseries extérieures. Montant des travaux : 3593,58 € HT

- Isolation des murs extérieurs et des plafonds. Montant des travaux : 9436,38 € HT
 - Plomberie et sanitaire. Montant des travaux : 2855,00 € HT
 - Electricité, mise aux normes. Montant des travaux : 1404,87 € HT
 - Peinture des bureaux et WC réaménagés. Montant des travaux : 5236,36 € HT
- Le montant total des travaux s'élève à 22526,19 € HT

Les membres du conseil municipal échangent autour des opérations à envisager et après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés les propositions ci-dessus, demandent une aide du Conseil départemental au titre du FAR 2016 et s'engagent à inscrire, les dépenses restant à charge de la commune, au Budget Primitif de 2016 sur ses fonds propres.

OPERATION TRAVAUX MAIRIE DANS LE CADRE DE LA DETR 2016 (009-2016)

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du calendrier de procédure concernant le dépôt d'appels à projets dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux 2016 et fait part des travaux envisagés.

- *Isolation thermique des bureaux administratifs.*
- *Accessibilité des locaux, création d'un WC accessible aux personnes à mobilité réduite.*

Présentation des travaux :

- Changement des menuiseries extérieures. Montant des travaux : 3593,58 € HT
 - Isolation des murs extérieurs et des plafonds. Montant des travaux : 9436,38 € HT
 - Plomberie et sanitaire. Montant des travaux : 2855,00 € HT
 - Electricité, mise aux normes. Montant des travaux : 1404,87 € HT
 - Peinture des bureaux et WC réaménagés. Montant des travaux : 5236,36 € HT
- Le montant total des travaux s'élève à 22526,19 € HT

Les membres du conseil municipal échangent autour des opérations à envisager et après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés les propositions ci-dessus, demandent une aide de l'état de 50% du montant des travaux et s'engagent à inscrire, les dépenses restant à charge de la commune, au Budget Primitif de 2016 sur ses fonds propres.

OPERATION TRAVAUX SECURITE PIETONNE RD 929 DANS LE CADRE DE LA DETR 2016 ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (010-2016)

(La mise aux normes accessibilité et sécurité piétonne de la RD 929 en traverse de l'agglomération).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude de faisabilité réalisée par l'ADAC 65. Il insiste sur le réel danger que représente la circulation piétonnière à ces endroits de la RD 929.

Le montant prévisionnel des travaux est de 20000 € HT.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés les propositions ci-dessus et demandent :

- une aide de l'état de 50% du montant hors taxes des travaux
- une aide au Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police.

Et s'engagent à inscrire, les dépenses restant à charge de la commune, au Budget Primitif de 2016.

VENTE A LA SOCIETE TRIALISSIMO

(011-2016)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 novembre 2015, qui prévoyait de vendre aux Etablissements CHAUSSON la parcelle 454 d'une superficie de 176 m² à 50 € le m² et signale qu'il est nécessaire de reprendre cette première délibération au nom de la Société Trialissimo (groupe CHAUSSON) ou de toutes autres sociétés susceptibles de réaliser cet achat.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés cette vente et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes.

INFORMATION ONF

L'exploitation en bois façonné 2015 prévue a été réalisé et le montant TTC reversé à la commune s'élève à 15359,05 €.

Ce montant est légèrement supérieur aux prévisions initiales.

DEMANDE PRET LOCAUX AIREL

(012-2016)

Madame DESMARAIS Nadine fait part aux membres du conseil municipal de la demande faite par l'association AIREL, dans le cadre de ses activités de centre de loisirs, de pouvoir utiliser la salle polyvalente de l'école maternelle et la BCD de l'Ecole Primaire lors des vacances scolaires de l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de mettre à disposition les dites salles à l'association AIREL pour les vacances scolaires de l'année 2016 et autorise le Maire à signer tous les documents utiles.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h38.

Le Maire,

Philippe CARRERE